

Conditions d'exécution d'une expertise

1. L'expertise est réalisée uniquement après réception d'une commande écrite et signée, soit par Email, soit par lettre.
 2. La réalisation de l'expertise se fera dans un délai de 3 à 7 jours après réception commande écrite.
 3. La date de réalisation est déterminée de commun accord, et confirmée par Email.
 4. Le forfait établi et accepté est toujours TTC et comprend les prestations suivantes :
 - La visite détaillée du chantier quelle qu'en soit la durée
 - Les frais et temps de déplacement
 - Les heures de travail de bureau pour recherche et étude de documents
 - L'établissement du rapport d'expertise et son envoi.
- Les rapports d'expertise sont établis en français. Ils peuvent être traduits dans d'autres langues, moyennant suppléments à définir.
5. Les factures sont établies au plus tard le 25 de chaque mois, à l'avancement selon travail effectué, avec règlement au plus tard dans les 30 jours qui suivent leur émission.

Conditions financières

Frais forfaitaires ouverture dossier 50 € hors taxes

Missions en régie :

Expertise contradictoire ou constat technique :

Coûts liés au déplacements et à l'utilisation de matériels portatifs	75 € hors taxes de l'heure (- de 50 km) 55 € hors taxes de l'heure (+ de 50 km)
Coût de vacation horaire	105 € hors taxes de l'heure

Frais de déplacement : 0.75 € du km parcouru (départ Basse-Goulaine) ou frais réels (TVG, avion, etc..)

Courrier/convocation LRAR (doublée d'une lettre simple, incluant la saisie des parties, la gestion des feuilles de présence et la saisie des déclarations par partie): 25 € HT par courrier

ANNEXE 1 au Mandat